

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2024

## NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 52

présenté par  
Mme Givernet

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , l'État ou d'autres entreprises ou organismes appartenant au secteur public ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit que le capital d'Enedis puisse être détenu non seulement par EDF, mais aussi par l'Etat et des entreprises publiques. Il s'agit d'aligner cette disposition avec le modèle en vigueur pour RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité.